

Droit à la Ville et Dignité

Fondation abritée sous l'égide de la Fondation FACE

Droit à la Ville et Dignité

Fondation abritée sous l'égide de la Fondation FACE

RENCONTRES INTERNATIONALES

HENRI LEFEBVRE : LE DROIT A LA VILLE (1968-2018), HIER, MAINTENANT, DEMAIN

Un Colloque international organisé par Le Laboratoire d'idées « la Ville en Commun » et la revue « Tous Urbains », avec l'appui de La Ville de Paris, de Plaine Commune, de La Maison des Sciences de l'Homme, de l'Ecole d'Urbanisme de Paris, de la Commission Inclusion Sociale de La CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis) et de la Plateforme Globale pour le Droit à la Ville

Paris et Saint Denis, 4 et 5 avril 2018

Présentation résumée (Décembre 2017)

Le livre *Le droit à la ville* d'Henri Lefebvre paraît en mars 1968. En réaction à l'urbanisme fonctionnaliste et à l'aménagement technocratique, il proposait une nouvelle conception de l'urbanisme. Faisant de la ville, un enjeu de société, cet ouvrage a toute sa place dans l'histoire des idées. À rebours de l'idée d'espace politiquement et socialement neutre, Lefebvre analyse celui-ci comme la « projection des rapports sociaux ». Cette conception permet un renouveau à la fois théorique sur la pensée de la ville et pratique autour des politiques urbaines. Le caractère novateur de Lefebvre réside aussi dans sa critique des outils traditionnels d'analyse de l'urbanisation. Prenant appui sur le matérialisme historique de Marx, Lefebvre montre que la ville est pensée comme processus et comme espace social.

Le droit à la ville anticipe de profondes évolutions dans la société et dans le champ intellectuel. D'une part — à l'instar de Pierre Bourdieu et de Michel Foucault —, Henri Lefebvre redéfinit le travail du philosophe dans la cité du XX^{ème} siècle en sortant la pensée marxienne de sa gangue pour l'ouvrir sur de nouvelles approches laissant une place importante à l'apport de l'art et à la critique de la quotidienneté. D'autre part, il place désormais, au centre de la réflexion sur les sociétés contemporaines, la problématique de la ville, de l'urbain et de l'espace. Il affirme la nécessité d'un « droit à la ville » qu'il définit comme un droit à la vie urbaine et à la décision démocratique.

Ce curieux ouvrage est tout à la fois un projet scientifique, un projet politique et une redéfinition de l'urbanisme.

Longtemps mise en sommeil, de nouveaux chercheurs (Harvey, Soja, Garnier, Purcell,..) ont fait renaître la conceptualisation de ce droit à la ville par ajouts, par raffinements, par redéploiements. Ils ne furent pas seuls puisqu'au niveau local, les mouvements sociaux s'en emparent aux échelles locales, nationales et internationales. Cette vague de fond explique les féroces empoignades autour du terme « right of the city » lors des débats sur la résolution finale d'Habitat III à Quito. Ces controverses se sont conclues sur un compromis boiteux autour de la ville pour

tous, permettant ce que certains dénomment « droit à la ville ». A travers les Forums Sociaux Mondiaux, des gouvernements locaux en dialogue avec les mouvements d'habitants, se sont aussi emparés du droit à la ville comme d'un axe de radicalisation de la démocratie locale et de promotion d'un horizon différent face à l'hégémonie de la ville compétitive.

Des migrants aux habitants des bidonvilles jusqu'aux résidents des quartiers défavorisés en termes d'habitat, d'accès à la centralité et aux services publics, les exclu-e-s du droit à la ville sont nombreuses et nombreux. La campagne même s'est « rurbanisée » devenant un espace dortoir de villes constituées : la ville y étant absente, le droit d'en jouir l'est tout autant. Ville inclusive ou excluante ? Peut-on parler de droits ? Qui garantit ces droits ?

Les mouvements sociaux — comme ceux réunis dans la « Global Platform for the Right to the City » —, mettent en avant la lutte contre la ville capitaliste. Au-delà de ces phrases de combat, ne faut-il pas plutôt affirmer une ville plus solidaire et inclusive offrant aux luttes pour le logement des interstices urbains ou des vides devenus de potentiels refuges ; donnant aux luttes contre les frontières des facilités pour transformer les murs en médias d'information et d'expression ? Ces conflits liés à l'action matérielle donnent vie à la théorie du droit à la ville en générant des apprentissages, des avancées, une réflexivité.

De fait, le droit à la ville est censé inclure tous les droits civils, politiques, économiques, environnementaux, sociaux et culturels en y ajoutant les dimensions du territoire et de la vie urbaine : droits de circuler librement, d'être protégé, d'avoir un logement digne, de se soigner, de pratiquer sa religion, de prendre part à la vie politique de la cité (voir « la plateforme des droits humains dans la ville »). En cette période de recul des pouvoirs publics, de nombreuses associations s'y substituent en luttant quotidiennement pour rendre effectif tous ces droits au niveau local et national tout en limitant toutes les entraves d'accès que sont les discriminations de genre, de classe sociale, d'origine, d'orientation sexuelle, de culte, d'âge... Ces mouvements sociaux produisent du savoir notamment une charte du droit à la ville qui navigua des Forums urbains mondiaux jusqu'à la Conférence internationale des Nations Unies, Habitat III. Certains pays et certaines régions urbaines l'ont même inscrite dans leur constitution.

Au moment de célébrer le 50^{ème} anniversaire de Mai 68 et de la sortie du livre d'Henri Lefebvre, il est apparu nécessaire au laboratoire d'idées « la Ville en Commun », et à la revue d'urbanisme critique « Tous Urbains », de rendre compte de l'importance et de l'actualité du concept dans les champs de la philosophie, de la pensée urbaine et de la sociologie et d'en apprécier les débats qu'il a généré

[Une démarche en trois temps](#)

4 Avril 2018 à la Mairie de Paris : Un colloque scientifique : Le droit à la ville d'Henri Lefebvre, richesse d'un concept

Structurée autour de deux axes, la première journée — plutôt académique — affine et interroge le concept en se focalisant sur le contexte, les fondements et les critiques qu'il a générés ainsi que ses développements ultérieurs :

Matinée, le Droit à la ville : sa réception et ses implications dans l'histoire de la pensée urbaine des années 60.

Après-midi, La pensée d'Henri Lefebvre dans le champ intellectuel d'alors, les utopies à l'oeuvre et son influence dans l'histoire des idées, notamment aux Etats-Unis, et dans les pays latino-américains.

Clôture de la journée sous forme d'un « apéritif discussion-interpellations »

5 Avril 2018 à la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord : Un Forum-débat : Le Droit à la ville aujourd'hui : héritage et développements

La seconde journée sera consacrée aux développements actuels que le concept de droit à la ville a permis dans le champ des luttes urbaines et des exigences de la citoyenneté à l'heure de la mondialisation et de la métropolisation.

• **La matinée** s'articulera autour de 4 ateliers :

- Droit à la ville et droit au logement ;
- Le monde du travail et le droit à la ville ;
- Accueil des migrants ;
- Faire la ville entre le public et le privé (financiarisation).

L'après-midi, en deux tables rondes :

- Démocratie et pouvoirs
- Prolongements internationaux du droit à la ville en termes de pratiques et de débats politiques
- Un dialogue pluri-acteurs sur « *Et maintenant, qu'est-ce qu'on fait ?* »

Troisième temps (post-colloque, pistes de travail identifiées lors du symposium) : Les perspectives du droit à la ville

Un avant programme sera publié début janvier 2018. D'ores et déjà, tant en France qu'en Europe et à l'international, des personnalités de renom et plusieurs institutions ont accepté de participer à un évènement à dominante académique avec une portée socio-politique.

Un avant programme sera publié début janvier 2018. D'ores et déjà, tant en France qu'en Europe et à l'international, des personnalités de renom et plusieurs institutions ont accepté de participer à un évènement à dominante académique avec une portée socio-politique.

RENCONTRES INTERNATIONALES

HENRI LEFEBVRE : LE DROIT A LA VILLE (1968-2018), HIER, MAINTENANT, DEMAIN

La préparation générale du symposium est assurée par un Comité d'organisation composé de

- Antonio Aniesa (Plaine Commune)
- Alain Bertho et Marianne Hérard (MSH Paris Nord)
- Pierre Mansat (Ville Paris)
- Philippe Panerai (Tous Urbains)
- Taoufik Souami (Ecole Urbanisme Paris)
- Robert Spizzichino (la Ville en Commun)
- Catherine Tricot (La Ville en Commun)
- Thomas Moreau (La Ville en Commun) assure le secrétariat de ce comité

D'autres personnes peuvent s'y joindre en cas de besoin

Un Conseil d'Orientation a été constitué pour aider à cadrer la problématique des diverses séquences du programme et à préciser les intervenants possibles. Ce Comité s'est réuni une première fois le 18 novembre 2017 pour discuter d'un projet provisoire dont on trouvera la trame ci-après. Pas mal d'observations et de propositions sont venues enrichir ce projet. Plusieurs noms d'intervenants ont été suggérés, venant s'ajouter à quelques-uns déjà pressentis et contactés. Des discussions sont donc en cours pour y apporter les modifications nécessaires. L'objectif est de parvenir à une finalisation bien avancée avant la fin de l'année. De manière générale, dans le choix

des intervenants, les organisateurs seront attentifs à la parité et à la variété des âges.

Membres du Conseil d'Orientation

- Camille Gardesse
- Patrizia Ingallina
- André Lortie
- Nicolas Monnot
- Makan Rafatdjou
- Serge Renaudie

- Camille Gardesse
- Patrizia Ingallina
- André Lortie
- Nicolas Monnot
- Makan Rafatdjou
- Serge Renaudie

- Nadia Arab
- Armand Ajzenberg
- Monica Berri
- David Gabriel Bodinier
- Gregory Busquet
- Laurence Costes
- Agnès Deboulet
- Jacques Donzelot
-

PARTENARIAT

EN REMETTANT SUR LE DEVANT DE LA SCENE LA PENSEE D'HENRI LEFEBVRE, CES RENCONTRES INTERNATIONALES ONT POUR VOCATION DE TRAITER DE VRAIS ENJEUX DU FUTUR DU DEVELOPPEMENT URBAIN : CEUX LIES A L'EXCLUSION, AUX DISCRIMINATIONS, AUX INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES, AUX MIGRATIONS STRUCTURELLES. ON Y VERRA AUSSI LES LIENS ETROITS ENTRE CES ENJEUX ET LA QUESTION CLIMATIQUE. D'ORES ET DEJA DES RELATIONS ETROITES ENTRE LES VILLES

*EUROPEENNES SOUCIEUSES D'EXPERIMENTER ET DE DECLINER
L'APPLICATION DU CONCEPT SONT PROJETEES*

Selon les cas, les partenaires recherchés pourront souhaiter :

- Soit de participer aux travaux du Conseil d'Orientation*
- Soit d'être informés des suites qui seront données à ces Rencontres, avec, le cas échéant, une séance spécifique sur l'impact de ces résultats par rapport à leurs activités*

Dans les deux cas, ils bénéficieront des mesures fiscales applicables aux fondations d'intérêt public et leur nom sera cité selon leurs souhaits dans tous les documents rendus publics.

Le montant de la contribution est laissé au libre choix des souscripteurs

PARTENARIAT

EN REMETTANT SUR LE DEVANT DE LA SCENE LA PENSEE D'HENRI LEFEBVRE, CES RENCONTRES INTERNATIONALES ONT POUR VOCATION DE TRAITER DE VRAIS ENJEUX DU FUTUR DU DEVELOPPEMENT URBAIN : CEUX LIES A L'EXCLUSION, AUX DISCRIMINATIONS, AUX INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES, AUX MIGRATIONS STRUCTURELLES. ON Y VERRA AUSSI LES LIENS ETROITS ENTRE CES ENJEUX ET LA QUESTION CLIMATIQUE.

D'ORES ET DEJA DES RELATIONS ETROITES ENTRE LES VILLES EUROPEENNES SOUCIEUSES D'EXPERIMENTER ET DE DECLINER L'APPLICATION DU CONCEPT SONT PROJETEES

Selon les cas, les partenaires recherchés pourront souhaiter :

- Soit de participer aux travaux du Conseil d'Orientation*
- Soit d'être informés des suites qui seront données à ces Rencontres, avec, le cas échéant, une séance spécifique sur l'impact de ces résultats par rapport à leurs activités*

Dans les deux cas, ils bénéficieront des mesures fiscales applicables aux fondations d'intérêt public et leur nom sera cité selon leurs souhaits dans tous les documents rendus publics.

Le montant de la contribution est laissé au libre choix des souscripteurs